

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 12 février 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 5 février 2015

Publié le 13 février 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 1 CONTRE : 3 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Patrick MOREAU	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Abderrahim BAKA	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Alain HOUPERT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Charles ROZOY	M. Roland PONSAA	
M. Jean-Claude GIRARD	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Anaïs BLANC	Mme Badiââ MASLOUHI pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Dotation de solidarité communautaire pour 2015 - Modification du rythme de versement aux communes

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le conseil communautaire a approuvé par délibération du 18 décembre 2014 l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire pour 2015 (DSC 2015) ainsi que sa répartition entre les différentes communes.

Cette délibération prévoyait également un rythme de versement mensuel par douzièmes de la DSC 2015 aux communes.

Dans un contexte transitoire de mise en place de la communauté urbaine, susceptible de susciter des contraintes de trésorerie pour les communes, il est proposé d'ajuster le rythme de versement de la dotation de solidarité communautaire de la façon suivante :

- 50 % du montant total de la dotation de solidarité communautaire 2015 serait versé à chaque commune d'ici à la fin février 2015 (en incluant le douzième déjà versé en janvier 2015 par le Grand Dijon) ;
- les 50 % restants seraient versés par « dixièmes » à chaque commune sur les dix mois restants de l'année 2015.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de confirmer** la répartition de la dotation de solidarité communautaire pour 2015 entre les communes qui avait été approuvée par délibération du 18 décembre 2014 ;
- **de modifier** le rythme de versement aux communes de la dotation de solidarité communautaire pour 2015 tel qu'initialement prévu par la délibération du 18 décembre 2014 ;
- **de procéder** au versement de la dotation de solidarité communautaire pour 2015 aux communes selon l'échéancier suivant :
 - versement de 50 % de la dotation de solidarité communautaire pour 2015 à chaque commune avant le 28 février 2015 (en incluant le douzième déjà versé en janvier 2015) ;
 - versement des 50 % restants de la dotation de solidarité communautaire pour 2015 par « dixièmes » mensuels entre mars et décembre 2015.